

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

7 mai 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 29.- **GESTION IMMOBILIERE** - Immeuble sis rue Henri Davignon n° 8 - Vente - Décision de principe - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne;

Vu la circulaire du Ministre FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux;

Vu l'estimation établie par le Notaire GOBLET, en date du 27 février 2017;

Attendu que la vente porte sur l'immeuble sis rue Davignon n° 8, actuellement cadastré 7ème division, section A, n° 519 P (partie), nouvellement cadastré n° 519Y P0000;

Attendu que la Ville ne dispose pas des budgets nécessaires permettant la rénovation de ce bien;

Vu le plan dressé par M. VANDERMEULEN, géomètre, en date du 22 mai 2017;

Attendu que les pignons seront mitoyens et les baies fenêtres pourront subsister à titre précaire;

Attendu que le bien est actuellement occupé au rez-de-chaussée par les Services de l'O.N.E.;

Attendu que cette occupation devra être maintenue jusqu'en 2025;

Vu les rapports du Collège communal en date des 7 octobre 2016, 24 mars, 28 avril 2017 et 20 avril 2018;

Attendu qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise du 17 avril 2018 à M. le Directeur financier;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 4 mai 2018;

A l'unanimité,

DECIDE :

- de vendre de gré à gré, au plus offrant avec publicité, l'immeuble sis rue Davignon n° 8, actuellement cadastré 7ème division, section A, n° 519 P (partie), nouvellement cadastré n° 519Y P0000, pour un prix minimum de 180.000,00 € (cent quatre-vingt mille euros), en vue de l'affecter à un logement unifamilial avec obligation de maintenir les Services de l'O.N.E. jusqu'en 2025;
- d'approuver le plan dressé par le M. VANDERMEULEN, géomètre, en date du 22 mai 2017.

La présente délibération sera annexée le cas échéant à l'acte à intervenir.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION